

## DOSSIER DE PRESSE

### Inaugurations des trois premiers sites 4G multi-opérateurs dans l'Aude à Pécharic-et-le-Py

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.*

Le 28 novembre 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Claude Vo-Dinh**, Sous-préfet de l'Aude ; **André VIOLA**, Président du Conseil départemental de l'Aude ; **Régis CALMON**, Maire de Gaja-la-Selve ; **Jean-Henry FARNÉ**, Maire de Generville ; **Floréal SOLER**, Maire de Pécharic-et-le-Py, les parlementaires et les élus locaux, **les trois premiers sites 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile dans l'Aude à Pécharic-et-le-Py.**

Ces pylônes de téléphonie mobile desservent les communes de Gaja-la-Selve, Generville et Pécharic-et-le-Py avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s. Il s'agit d'une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile sur le territoire, avec l'arrivée de la 4G dans ces communes.

La FFTélécoms souligne l'implication de l'ensemble des partenaires dans la réalisation de ces projets. Ces pylônes ont été mutualisés de manière volontaire par les quatre opérateurs et font partie des anciens programmes zones blanches, dans le cadre d'un précédent partenariat avec l'État et les collectivités locales.

L'arrivée de la 4G sur ces sites se fait grâce à l'accord historique du New Deal Mobile conclu l'année dernière entre les pouvoirs publics et les opérateurs. **Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".**

Au niveau national au 30 juin 2019 :

- > **Plus de 67 000 sites mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 81 000 sites mobiles tous opérateurs confondus en service ;**
- > **Plus de 11 800 sites sont passés en 4G depuis la mise en œuvre du New Deal Mobile.**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée".

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- > Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : <http://bit.ly/NDMchiffres300619>
- > Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : <http://bit.ly/NDMPlaquette2019>

## Point sur la couverture mobile en région Occitanie et dans l'Aude

### > En région Occitanie

La région Occitanie comptait **9 007** sites tous opérateurs confondus au 30 juin 2019. Parmi ces sites, **6 798** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2019, **1 188 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Départements en Occitanie	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T2 2019
Ariège	26
<b>Aude</b>	<b>81</b>
Aveyron	106
Gard	214
Gers	34
Haute-Garonne	168
Hautes-Pyrénées	56
Hérault	243
Lot	40
Lozère	37
Pyrénées-Orientales	73
Tarn	75
Tarn-et-Garonne	35
<b>TOTAL</b>	<b>1 188</b>

Au 30 juin 2019, **2 209 sites devaient migrer vers la 4G**. Sur ces 2 209 sites, 1820 se trouvaient sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentaient la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 456 pylônes multi-opérateurs (couvrant **620 communes**). En outre, 17 pylônes multi-opérateurs (concernant **25 communes**) des anciens programmes gouvernementaux devront être construits. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

Départements en Occitanie	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Ariège	37	62
<b>Aude</b>	<b>66</b>	<b>96</b>
Aveyron	69	80
Gard	24	27
Gers	16	27
Haute-Garonne	24	44
Hautes-Pyrénées	27	42
Hérault	18	20
Lot	43	52
Lozère	60	74
Pyrénées-Orientales	29	38
Tarn	25	30
Tarn-et-Garonne	18	28
<b>TOTAL</b>	<b>456</b>	<b>620</b>

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **133 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et début 2020.

### > Qu'est-ce que la couverture ciblée ?

C'est un des grands axes du New Deal Mobile qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire. Ainsi, au niveau national, les 900 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés entre juillet 2018 et mars 2019. Parmi cette liste, **17 sites dans l'Aude seront construits d'ici 12 à 24 mois.**

Départements en Occitanie	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et 2019)
Ariège	25
<b>Aude</b>	<b>17</b>
Aveyron	39
Gard	11
Gers	5
Haute-Garonne	7
Hautes-Pyrénées	8
Hérault	19
Lot	26
Lozère	29
Pyrénées-Orientales	10
Tarn	24
Tarn-et-Garonne	4
<b>TOTAL</b>	<b>224</b>

## > Dans le département de l'Aude

L'Aude comptait **837 sites** tous opérateurs confondus au 30 juin 2019. Parmi ces sites, **556 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2019, **81 nouveaux sites** sont passés en 4G.

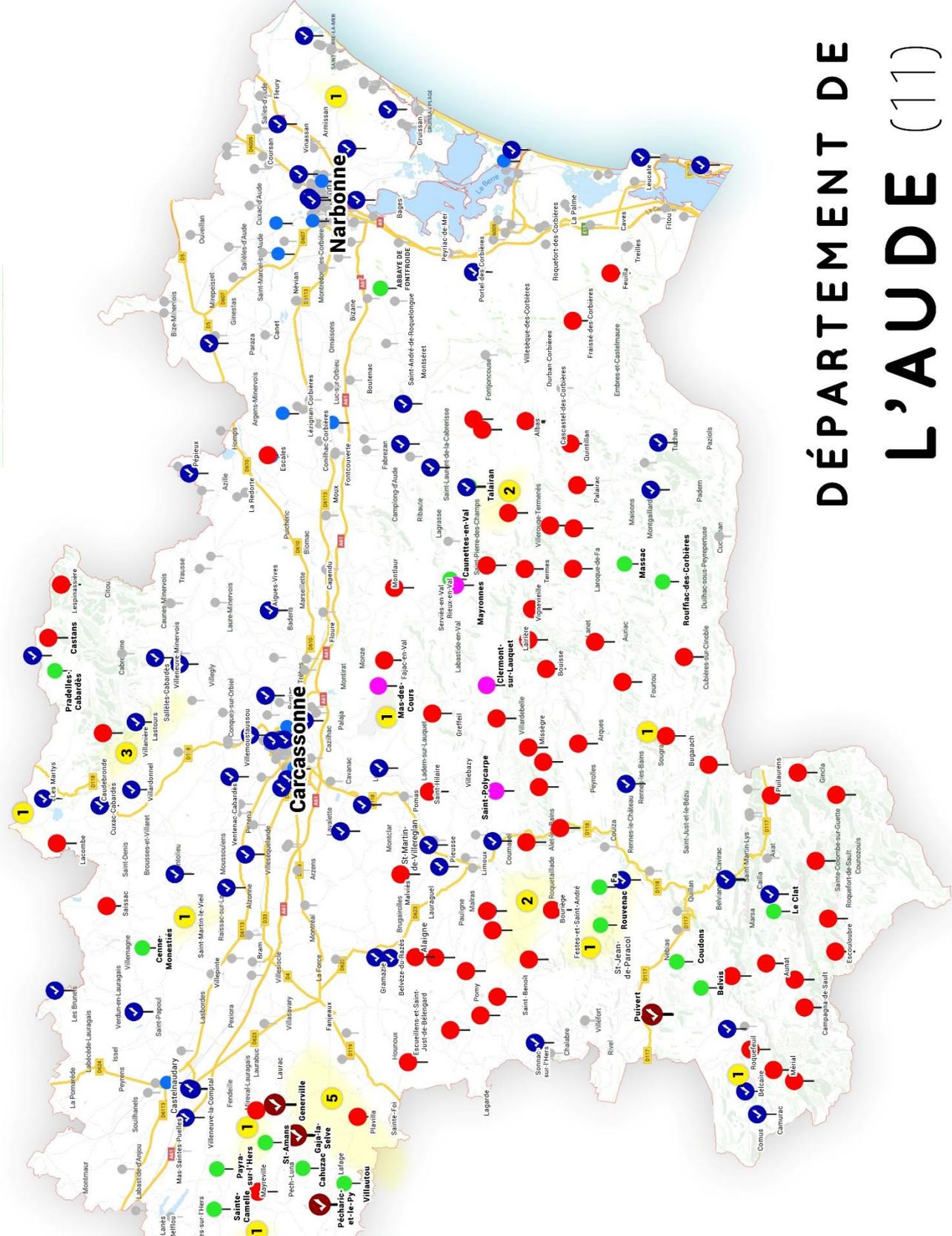
Au 30 juin 2019, **281 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 281 sites, **260 sites multi-opérateurs se trouvant sur 66 pylônes et couvrant 96 communes** devront passer en 4G d'ici fin 2022. Pour les **17 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020. **Par ailleurs, 4 pylônes multi-opérateurs proposent déjà la 4G : ils desservent les communes de Gaja-la-Selve, Generville, Pécharic-et-le-Py et Puivert.**

Enfin, 4 pylônes multi-opérateurs (concernant 5 communes) des anciens programmes gouvernementaux devront être construits : la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée (Caunette-sur-Lauquet, Clermont-sur-Lauquet, Mas-des-Cours, Mayronnes et Saint-Polycarpe).

Dans l'Aude, ce sont également **17 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2021, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018, arrêté complémentaire de 115 sites de 2018 et deux premiers arrêtés de 2019).

## > Liste des 17 sites du dispositif de couverture issus des arrêtés de 2018 et 2019 dans l'Aude

Communes Aude	Nombre de sites
Coudons	1
Rouvenac	1
Saint-Amans	1
Cahuzac	1
Caunettes-en-Val	1
Rouffiac-des-Corbières	1
Villautou	1
Talairan	1
Pradelles-Cabardès	1
Fa	1
Payra-sur-l'Hers	1
Narbonne (Abbaye de Fontfroide)	1
Sainte-Camelle	1
Cennes-Monestiés	1
Le Clat	1
Belvis	1
Massac	1
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>



# DÉPARTEMENT DE L'AUDE (11)

<b>Sites 4G mutualisés du dispositif de "couverture ciblée"</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>17 sites multi-opérateurs construits à l'horizon 2021</li> <li>21 sites potentiels sur les 13 zones à prioriser de l'Atlas</li> </ul>
<b>Pylônes multi-opérateurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>4 pylônes équipés en 4G</li> <li>66 pylônes qui passeront en 4G au plus tard fin 2022</li> </ul>
<b>Sites en propre d'opérateurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>81 sites équipés en 4G depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2018</li> <li>17 sites qui passeront en 4G au plus tard fin 2020</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>4 pylônes des anciens programmes zones blanches restants à construire</li> <li>sites passés en 4G avant la mise en œuvre du New Deal Mobile</li> </ul>
---

Source : données sur la couverture mobile en ligne sur le site de l'ARCEP : [www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GpourTous](http://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GpourTous)  
 Seules les données publiées par l'ARCEP font foi.

Carte élaborée le 20/11/2019  
 Données au 30/06/2019

Projection du New Deal Mobile à l'horizon 2020-2022

## En savoir plus

En 2018, La France compte **47,7 millions de clients actifs sur les réseaux 4G (+6,1 millions)**, ces derniers ayant consommé, en moyenne, **8 Go de données par mois**.

### Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

### Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **9.8 milliards d'euros en 2018** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. Le montant des investissements a augmenté de 40% en 4 ans.

### En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

## L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

# Un accord visant à :

4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération qui concerne les axes de transport



Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture\* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

\* telle que définie par l'ARCEP – [monreseau-mobile.fr](http://monreseau-mobile.fr)



Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](http://bit.ly/FFTindoor)



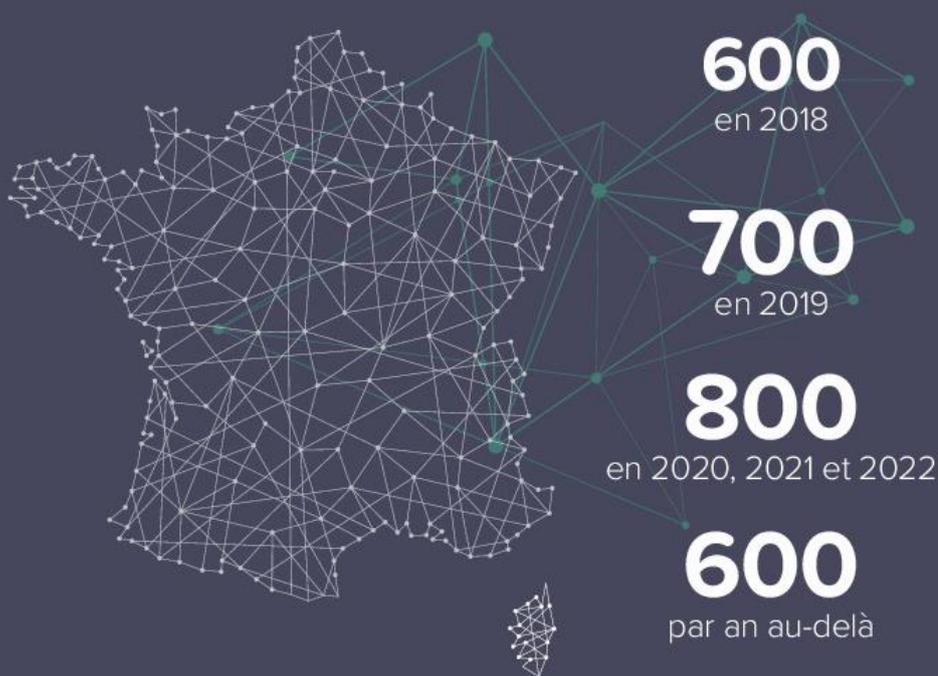
Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

# Comment ?

## L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



**Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.**

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

**Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,** l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



**Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.**

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](http://bit.ly/FFTindoor)



# À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTAaccord](http://bit.ly/FFTAaccord)

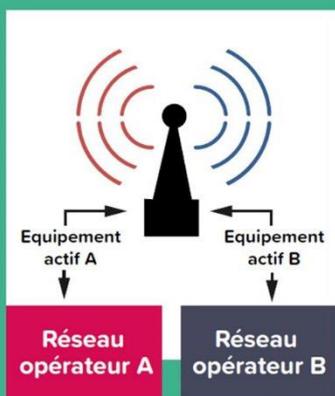
## Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

### PARTAGE D'INSTALLATIONS

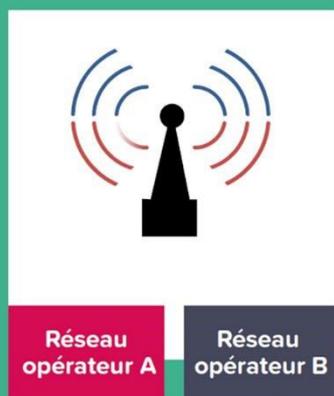
#### PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

#### ACTIVES

##### MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

##### MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

##### ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS



Contact presse : Fédération Française des Télécoms / [sbrun@fftelecoms.org](mailto:sbrun@fftelecoms.org) / 06 47 47 15 76